

Conseil du Centre

77^e session, Turin, 30-31 octobre 2014

CC 77/10/a

POUR INFORMATION

DIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Comité de la formation syndicale

Rapport de synthèse de la 33^e session du Comité de la formation syndicale

tenue les 28 et 29 avril 2014 à Genève

Membres présents:

Bheki Ntshalintshali (Président du groupe des travailleurs)
Nitte M. Adyanthaya (membre du groupe des travailleurs)
Cinzia Del Rio (membre du groupe des travailleurs)
Bah Rabiadou S. Diallo (membre du groupe des travailleurs)
Raquel González (Secrétaire du groupe des travailleurs)
Maria Helena André (Directrice, ACTRAV-Genève)
Enrico Cairola (ACTRAV-Genève)
Patricia O'Donovan (Directrice, Centre de Turin)
Andreas Klemmer (Directeur du Département de la formation, Centre de Turin)
Giacomo Barbieri (Secrétaire du Comité de la formation syndicale)

Observateurs:

Jesús García Jiménez
Mban Kabu
Arun Kumar
Evelin Toth-Muciacciaro

Conclusions et recommandations

Prenant bonne note des opinions exprimées lors du débat, le Comité a atteint un consensus sur les points suivants points:

1. Se félicitant des résultats positifs du Centre en matière de volume d'activités, de participants, de revenus et de portée, mais réitérant sa préoccupation face à l'émergence d'un mode de fonctionnement à deux vitesses, qui risque de dénaturer progressivement le mandat du Centre, qui est de développer les capacités des mandants aux différents aspects de l'Agenda du travail décent, demander que le produit des excellentes performances économiques du Centre serve à renforcer la poursuite des quatre objectifs stratégiques et la mise en œuvre du mandat constitutionnel de l'OIT, tel que reconnu par la Déclaration sur la justice sociale de 2008, et à créer les conditions permettant d'atteindre les objectifs fixés par le Plan stratégique, en se focalisant sur le développement des capacités des mandants, et des travailleurs en général.
2. Réaffirmant le rôle transversal stratégique des normes internationales du travail, et en particulier de la liberté syndicale et de la négociation collective, en tant que droits capacitants, ainsi que de l'action du Centre dans la promotion des normes, notamment en agissant sur la base des commentaires des organes de contrôle de l'OIT, demander que les normes concernées soient intégrées en tant que moyen d'action essentiel dans toutes les activités du Centre, y compris de la *Turin School of Development*.
3. Applaudir l'effort de consultation intensive des mandants pour la préparation du document sur le rôle du Centre dans le cadre de développement des capacités et d'apprentissage de l'OIT et, pour que le Centre puisse jouer pleinement son rôle stratégique d'organe de formation de l'OIT, demander qu'une intégration accrue soit recherchée avec le BIT, y compris dans la rédaction et la mise en œuvre du nouveau Cadre stratégique.
4. Profiter de l'exercice de réforme des structures de terrain pour renforcer le rôle joué par le Centre de Turin dans le développement des capacités des mandants, y compris dans le cadre des programmes de coopération technique.
5. Réitérer sa demande d'application d'une stratégie de financement effective et prévisible pour le Programme des activités pour les travailleurs et, faisant part de son appréciation du nouveau mécanisme testé en 2014 pour allouer plus de ressources au Programme, demander que ce mécanisme soit consolidé et pérennisé.
6. Assurer l'implication idoine du Programme dans les travaux relatifs aux manuels didactiques et modules de formation portant sur les domaines de première importance.
7. Se féliciter de l'implication et des compétences du personnel du Centre et demander une amélioration de la pratique de négociation régulière et de discussion avec le Comité du Syndicat du personnel, en particulier sur les points et les objectifs du Plan stratégique relatifs au personnel, à la stabilité de l'emploi, à la répartition de la charge de travail et aux conditions de travail.
8. Étendre la politique du Centre en matière de tripartisme, en garantissant l'application effective des nouvelles directives sur le tripartisme, avec une représentation accrue des partenaires et des plans d'études adoptés de commun accord, en intensifiant la coopération entre le Programme des activités pour les travailleurs et d'autres

programmes techniques et en insistant sur la qualité et la valeur ajoutée des contributions tripartites.

9. Réitérer son inquiétude quant à la faible participation des travailleurs aux académies et demander que cette question soit abordée dans le document sur l'évaluation des académies soumis au Conseil du Centre en novembre.

Saluant les efforts déployés par ACTRAV-Turin dans le développement des capacités des syndicats, le Comité formule les recommandations suivantes afin d'augmenter l'efficacité et la pertinence des activités du Programme:

1. Continuer à étendre sa capacité à identifier et à répondre aux besoins de formation des syndicats et à mobiliser des fonds pour toutes les régions grâce une coopération plus étroite avec ACTRAV à tous les niveaux et avec la Secrétaire du groupe des travailleurs, et assurer en particulier une meilleure circulation de l'information sur les activités du Centre (autres que les cours réguliers) entre ACTRAV-Turin d'une part et ACTRAV-Genève, les points focaux régionaux et les spécialistes de terrain de l'autre, et vice versa.
2. Continuer à améliorer la coordination et l'interaction avec ACTRAV-Genève à travers la pleine implication du Programme dans le processus de réforme d'ACTRAV et au moyen d'ateliers régionaux spécifiques afin de contribuer à l'efficacité et à la planification des programmes de formation d'ACTRAV-Turin.
3. Poursuivre le développement d'un programme de formation de qualité élevée, basé sur des plans d'études nouveaux ou mis à jour, dans le but de mettre en place des processus d'apprentissage consolidés et articulés en modules abordant des besoins et des thèmes diversifiés dans chaque domaine d'action du Programme et tenant compte des priorités identifiées par ACTRAV et par le groupe des travailleurs, et exposer le plus possible toutes les régions, notamment en organisant plus d'activités interrégionales, aux sujets fondamentaux, tels que les relations d'emploi, les politiques salariales, la liberté syndicale et la négociation collective, la sécurité sociale, les migrations, le développement durable, les politiques pour l'emploi et les politiques macroéconomiques, la réforme de la législation du travail, le travail forcé, l'économie informelle, la sécurité et la santé au travail, les entreprises multinationales et les chaînes d'approvisionnement mondiales, afin de renforcer la pertinence des activités de formation pour les centrales nationales et la coopération avec les fédérations syndicales internationales.
4. Exprimer sa profonde inquiétude face à la baisse de la participation féminine par rapport à 2012, demander qu'ACTRAV-Turin identifie – en consultation avec la Secrétaire du groupe des travailleurs – les moyens d'inverser cette tendance, et consolider l'intégration des questions de genre dans la conception, la réalisation et l'évaluation des activités.
5. Évaluer en permanence l'impact des activités sur les syndicats, afin d'améliorer la qualité de la formation et de renforcer le suivi, tenir à jour une base de données des structures et institutions de formation gérées par des syndicats à travers le monde et nouer de nouveaux liens avec les collèges du travail dans l'optique de manifestations conjointes et soutenir la coopération syndicale Sud-sud.
6. Examiner la liste des activités proposées pour 2015 dans le cadre de la réforme en cours d'ACTRAV et demander des éclaircissements sur la liste pour 2016.